



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 03 septembre 2024

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia et THIRIOT Sandrine, MM. BELFAKIR Taoufiq, CHARUEL Francis, GRANDJEAN Thierry et HENRY Jean Pol.

Représentant le CD : M. DESCHAMPS Bernard, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Assiste : M. FAY Daniel, président du District Meusien de Football.

Le président du District Meusien de Football ouvre la commission et présente ensuite ses plus sincères condoléances à la famille de M. Denis CHANOT à la suite de son décès et le remercie pour le travail effectué en tant que bénévole pendant de très nombreuses années au sein de la commission administrative et de futsal ainsi qu'au niveau des clubs meusiens de la vallée de l'Ornain.

Le président du District Meusien de Football rappelle que M. Henry Jean-Pol a été nommé président de la commission administrative par le comité directeur.

Mme THIRIOT Sandrine est élue à l'unanimité secrétaire de la commission.

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Dossiers :

Championnat U16 Interdistricts Groupe B

Retrait de l'équipe du FC Lunéville.

La commission prend connaissance du courriel du Fc Lunéville reçu en date du 29 août 2024, qui informe la commission du retrait de son équipe U16 interdistricts du groupe B avant le début de la compétition.

La commission décide :

L'équipe du Fc Lunéville 1 est déclarée forfait général pour la saison 2024/2025.

Frais financiers à la charge du Fc Lunéville (500274) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait général : 54.10 €.

Championnat U17 Interdistricts Groupe A

Retrait de l'équipe de l'Us Lexy.

La commission prend connaissance du courriel de l'Us Lexy reçu en date du 27 août 2024, qui informe la commission du retrait de son équipe U17 interdistricts du groupe A avant le début de la compétition.

**La commission décide :
L'équipe de l'Us Lexy est déclarée forfait général pour la saison 2024/2025.**

Frais financiers à la charge de l'Us Lexy (517676) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait général : 54.10 €.

Retrait de l'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun

La commission prend connaissance du courriel du Fc Verdun Belleville Grand Verdun reçu en date du 2 septembre 2024, qui informe la commission du retrait de son équipe U17 interdistricts du groupe A avant le début de la compétition.

**La commission décide :
L'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun est déclarée forfait général pour la saison 2024/2025.**

Frais financiers à la charge du Fc Verdun Belleville Grand Verdun (542762) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait général : 54.10 €.

Championnat U14 Interdistricts Groupe A

Retrait de l'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun.

La commission prend connaissance du courriel du Fc Verdun Belleville Grand Verdun reçu en date du 2 septembre 2024, qui informe la commission du retrait de son équipe U14 du groupe A avant le début de la compétition.

**La commission décide :
L'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun est déclarée forfait général pour la saison 2024/2025.**

Frais financiers à la charge du Fc Verdun Belleville Grand Verdun (542762) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait général : 47.00 €.

CHAMPIONNATS DU DISTRICT DE LA MEUSE

FESTIVAL PITCH U13



Festival National Foot U13 G & F Phase Départementale

Samedi 21 septembre 2024 - 1^{er} tour pour les U13 Départementale 2 : gestion club

Sont exempts 13 équipes :

- Interdistricts : 5 équipes (Bar le Duc FC 1, ENT CO, VHF Etain B, FC Verdun BGV, SC Com-mercy)
- Départementale 1 : 8 équipes.

11 équipes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour.

Samedi 19 octobre 2024 - 2^{ème} tour : gestion club et commission administrative (opération carton vert)

2^{ème} tour à 24 équipes.

6 groupes (les 5 équipes d'Interdistrict et le 1^{er} premier de D1 au 23 septembre constituent les têtes de série des 6 groupes) de 4 équipes.

Le premier de chaque groupe (6 équipes) est qualifié pour la finale départementale 1 des équipes 1 à 6 équipes.

Le deuxième de chaque groupe (6 équipes) est qualifié pour la finale départementale 2 à 6 équipes.

Le club organisateur de la finale départementale sera validé par la commission administrative (4 terrains de Football à 8).

Samedi 5 avril 2025 : Finale Départementale Festival U13 G & F : gestion commission administrative

Pour information :

Finale Régionale Ligue Grand Est,
3, 4 mai 2025





1er tour FESTIVAL FOOTBALL U13

saïson
2024/2025



FOOT à 8

samedi 21 septembre 2024

13h30 : rendez-vous sur le site avec votre feuille de matchs/jonglages

13h45 : début des jonglages

14h15 : début des rencontres

Terrain disponible à partir de 16H45 pour le match suivant

		EQUIPES					
Grøupe	LIEU	1	2	3	4	5	6
A	HAIRONVILLE	RC SAULX B	ENT CO 2	FC REVIGNY	AS TREVERAY		
B	ST MIHEL	ST MIHEL MAIZEY L	DIEUE DUGNY 2	ENT BORCY VV 2	VIGNOT LEROUVILLE	LL VAUCOULEURS	
C	CHARNY	ASC CHARNY	MANGIENNES SPINCOURT 2	US THIERVILLE 2	FC VARENNES		
D	SPINCOURT	MANGIENNES SPINCOURT 1	FC VERDUN BGV 2	AS NIXEVILLE B	VHF ETAIN B 3	US ETAIN B F	

FORFAIT EXC :

Les 2 premiers de chaque groupe (8 équipes) et les 3 meilleurs troisièmes (jonglages) des 4 groupes sont qualifiés pour le 2ème tour le samedi 19 octobre 2024 (11 équipes)

13 équipes sont exemptes : les 5 équipes INTERDISTRICTS et les 8 équipes D1

Attention : si les équipes ne font pas les jonglages, elles seront disqualifiées

En cas de problème, contactez Thierry GRANDJEAN 06 28 09 05 42
ou par mail à tgrandjean@meuse.fff.fr

COUPES MEUSE SENIORS

1er Tour Coupe Meuse Séniors A le 15 septembre 2024

FC VARENNES D 3 A	1	FC VAL DUNOIS D 2 A
RC SOMMEDIÈUE D 3 A	2	AS STENAY MOUZAY D 2 A
AS BAUDONVILLERS D 3 B	3	AS NIXEVILLE BLERCOURT D 2 A
GO GONDRECOURT D 3 B	4	ASC SEUIL D'ARGONNE D 2 B
FC REVIGNY D 2 B	5	FC ANCERVILLE D 3 B
FC DEMANGE D 3 B	6	ES LEROUVILLE D 2 B
UC CONTRISSON D 3 B	7	AS VAL D'ORNAIN D 2 B

1^{er} Tour Coupe Meuse Séniors B le 15 septembre 2024

Ent MAIZEY LACROIX 2 D 3 A	1	LL VAUCOULEURS 2 D 3 B
US ETAIN BUZY 3 D 3 A	2	ASC CHARNY 2 D 3 A
SC COMMERCY 2 D 3 B	3	FC BELLERAY 2 D 3 A
Ent CENTRE ORNAIN 3 D 3 B	4	ES LEROUVILLE 2 D 3 A
FC REVIGNY 2 D 3 B	5	THIERVILLE/DIEUE 3 D 3 A

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
HENRY Jean-Pol